

A.CO.R

Des nouvelles opportunités d'emploi

Démarche innovante

Février 2019



Portée par l'association A.CO.R, la **démarche** vise à permettre l'accès à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi, à travers l'accès aux entreprises et la stimulation du marché local. L'objectif est de mettre en place des circuits courts entre entreprises et chercheurs d'emploi afin de créer une multiplicité d'opportunités d'emploi pour les publics qui en sont le plus éloignés.

Piloté par l'Agence nouvelle des solidarités actives, l'**accélérateur d'innovation sociale pour l'accès à l'emploi des chômeurs de longue durée** (dit AIS#Emploi), programme national visant à essayer des initiatives territoriales prometteuses en matière de lutte contre le chômage de longue durée, a identifié et sélectionné fin 2018 la démarche développée par A.CO.R en vue d'un accompagnement à l'essaimage sur une dizaine de territoires en 2019.

A.CO.R :

Présentation de la démarche

Une démarche innovante reconnue par les acteurs publics

Créer des opportunités d'emploi pour les publics qui en sont les plus éloignés grâce à la mobilisation des entreprises locales, est la mission portée par A.CO.R.

Cette **démarche de médiation active s'inscrit à contre-courant** de deux postulats :

- La nécessité d'une levée préalable des freins des personnes avant leur accompagnement à l'emploi ;
- Le manque d'offres d'emploi au sein des TPE-PME locales.

Tout d'abord mise en place, en 2001, sur le **département des Pyrénées-Atlantiques** – grâce à l'important soutien du conseil départemental – la démarche innovante a depuis fait ses preuves sur les **départements des Hautes-Pyrénées et du Gers**. Sur ces trois territoires A.CO.R. intervient **à destination des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi de longue durée** en partenariat étroit avec les professionnels des départements et des collectivités locales.

✓ Equipe constituée de chargés de relation entreprises et inscrite dans une « culture des résultats »

✓ Inscrire le chercheur d'emploi dans une démarche d'emploi réaliste, réactive et réalisable



Des principes d'action visant à la mise en place de circuits courts entre chercheurs d'emploi et entreprises locales, selon une lecture décroisée à tous les niveaux

✓ Une démarche d'« aller-vers » les entreprises qui permet de bâtir une vraie relation de confiance avec elles.

✓ Une seule candidature face à chaque poste
1 offre = 1 personne

A.CO.R : une démarche à déployer



Pour les publics concernés :

- ✓ Plus de 12 000 chercheurs d'emploi accompagnés depuis le lancement de la démarche, 70% ont retrouvé un emploi, dont 40% en emploi durable.

Pour le département des Pyrénées-Atlantiques :

- ✓ En moyenne, chaque année, 280 bénéficiaires du RSA remis en emploi durable
→ Plus d'1,2 millions d'euros économisés par les collectivités.

Des résultats indéniables !

Les +

- ✓ Une méthode **expérimentée** depuis près de 20 ans ;
- ✓ Une méthode très **structurée** grâce à un référentiel d'accompagnement des chercheurs d'emploi ;
- ✓ Un **logiciel de suivi et de matching** ad hoc : « GEADE »
- ✓ Une **application numérique** ad hoc « IRIS Job » directement mise à disposition des personnes accompagnées.

L'AIS#Emploi : accompagner le changement d'échelle de solutions qui marchent !

L'AIS#Emploi et A.CO.R ont construit le modèle d'essai auprès d'une **dizaine de territoires (sur pilotage de conseils départementaux ou d'agglomérations)** pour permettre l'appropriation et le déploiement de la démarche.

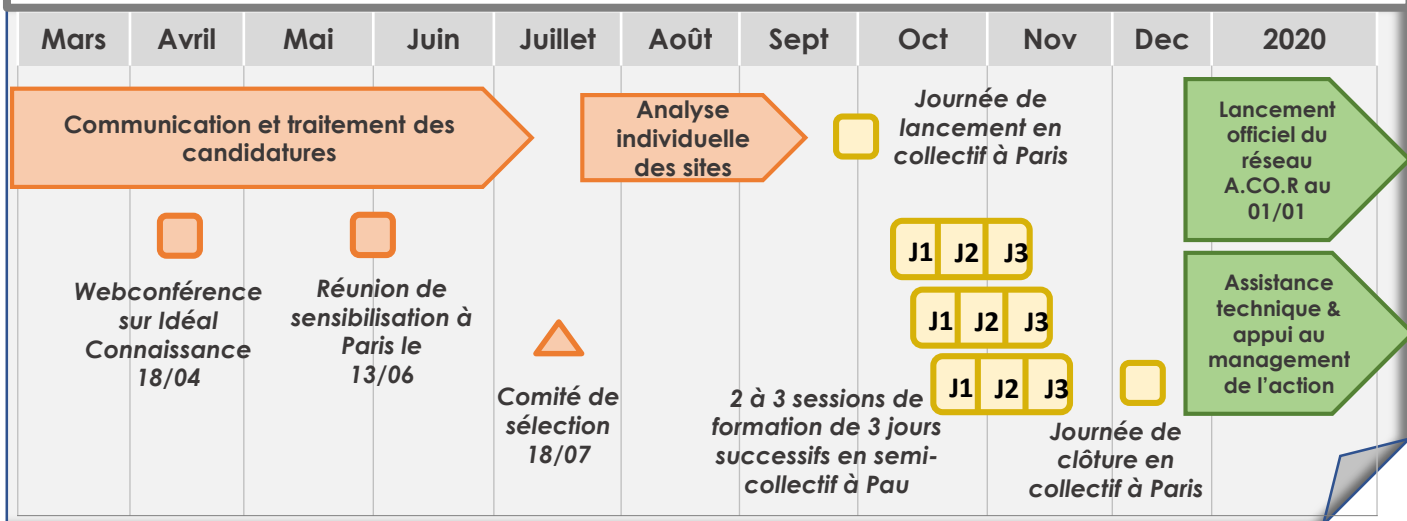
Les territoires accompagnés seront appuyés durant plusieurs mois grâce à :

- Un **accompagnement collectif** qui prendra la forme d'une formation-action aux outils et aux éléments clefs de la démarche développée par A.CO.R.
- Un **appui individuel à la transposition** durant les premiers mois de lancement de la démarche au sein de chaque structure.
- Un **réseau de structures consolidé** suite à l'essai et opérationnel dès le 1^{er} janvier 2020.

**La journée de présentation de la démarche aura lieu
le 13 Juin 2019 de 13h30 à 16h30.**

**Venez nombreux pour faire bouger les lignes de
l'insertion professionnelle !**

Calendrier 2019 de l'essaimage d'A.CO.R



Déroulement de la formation et de la labellisation

Organisation et objectifs de la formation :

3 temps de formation successifs (alternants collectif et semi-collectif) seront prévus à l'attention des futurs chargés de relation entreprise et des managers de l'action. Apports théoriques, exercices pratiques et surtout de nombreux temps d'échanges permettront aux participants de s'approprier les étapes clés de la méthode et de s'inscrire au sein du réseau de structures essaïmées. En complément, un appui individuel sera apporté par la mise en place d'une hotline et d'un système de tutorat porté par l'équipe de l'association A.CO.R.

Labellisation des membres du réseau :

A compter du 1^{er} janvier 2020, les structures essaïmées feront partie du réseau A.CO.R. dans le cadre d'une contractualisation financière qui comprendra une assistance technique, un appui au management de l'action ainsi que les licences d'utilisation des outils.

Cette formation-action sera prise en charge par l' AIS#Emploi (frais de formation et d'hébergement) à l'exception des frais de transport.

Comment participer au déploiement du projet ?

Vous êtes une collectivité territoriale (département, agglomération, commune, etc.) portant des missions d'insertion professionnelle, en interne ou déléguées à un opérateur privé, et **vous souhaitez refonder votre stratégie d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi** ? Vous pensez qu' **A.CO.R est la démarche innovante dont votre territoire a besoin** ?

Contactez Sylvie Le Bars, Responsable de l' AIS#Emploi

sylvie.le.bars@solidarites-actives.com / 01 43 48 65 24 / 06 79 51 85 31

